

# ENQUETE PUBLIQUE

## PREFECTURE DES PYRENEES ATLANTIQUES



**CREATION D'UN CREMATORIUM  
ET D'UN SITE CINERAIRE PAR  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
LACQ-ORTHEZ  
SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DELEGUEE DE LABASTIDE-MONREJEAU**

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**(L'avis et les conclusions font l'objet d'un document séparé)**



## SOMMAIRE

Contexte général	page 3
Déroulement de l'enquête	page 4
Examen du dossier	page 8
Justification du projet	page 10
Fondement et réflexion du commissaire enquêteur	page 17



# 1 - OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

## 1.1 - LE PROJET

Le projet de la présente enquête publique porte sur la construction d'un crématorium ordonné par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez sur le projet de délégation de service public pour la conception, la construction, l'entretien-maintenance et exploitation d'un crématorium de 581,50m<sup>2</sup>, l'aménagement d'un parking de 30 places ouvert au public et d'un site cinéraire contigu sur un terrain de 5186m<sup>2</sup> implanté sur la commune de LABASTIDE MONREJEAU.

## 1.2 - CONTEXTE HISTORIQUE

### 1.1.2 LA TRADITION ET SES ORIGINES

La crémation est une tradition ancestrale qui était solidement implantée dans diverses civilisations, toute l'antiquité grecque et latine brûla des corps et les civilisations orientales y sont restées attachées depuis des temps très anciens.

Longtemps pratiquée en France, la crémation fut presque totalement abandonnée vers le IV<sup>ème</sup> siècle, un capitulaire de Charlemagne en interdira totalement la pratique.

Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle que la crémation devint à nouveau une pratique reconnue et légalisée.

De tradition catholique, la France a connu durant de nombreux siècles une préférence des enterrements dits classiques avec inhumation du cercueil en terre. L'usage de la crémation est autorisé depuis la loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles. Il est à noter que l'église catholique ne la tolère que depuis 1963 (décret « De Cadaverum crematione » du 5 juillet 1963.

### 1.1.3 LA TECHNIQUE

La crémation est une technique funéraire qui consiste à brûler et réduire en cendres le corps d'un être mort.

Cette opération s'effectue dans un site dédié : le crématorium. Le corps placé dans un cercueil est incinéré dans un four chauffé à plus de 800 degrés. Les effets de la chaleur réduisent le corps en cendres. Celles-ci peuvent être dispersées dans des espaces collectifs et anonymes prévus à cet effet (jardin du souvenir, site cinéraire), ou en pleine nature selon le vœu du défunt sous certaines conditions.

Les cendres peuvent être conservées dans des espaces collectifs appelés columbarium, elles peuvent aussi être conservés dans des espaces individuels comme les tombes traditionnelles ou les caveaux.

Ce sont le décret du 12 mars 2007 et la loi du 19 décembre 2008 qui réglementent la liberté de dispersion des cendres.



## 2 - DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

### 2.1 - RAPPEL DES MESURES INTERVENUES A SON OUVERTURE

#### 2.1.1 OBJET DE LA CRÉATION D'UN CREMATORIUM

Pour faire face aux besoins croissants de crémation, le Conseil Communautaire par délibération du 12 décembre 2016 a décidé la réalisation d'un crématorium sur la zone Eurolacq 2 située sur le territoire de la commune de Labastide-Monréjeau, en application de ses statuts, de la délibération de 2007 et de l'article L2223-40 du Code Général des Collectivités territoriales, au titre duquel la Communauté de communes de Lacq-Orthez est compétent en lieu et place des communes membres, pour la création, extension et translation des cimetières, ainsi que la création et extension, du crématorium et des sites cinéraires.

#### 2.1.2 - CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF

- ❖ Vu le Code des Collectivités territoriales, notamment l'article L2223-40
- ❖ Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L122-1 et R123-9 portant sur l'organisation des enquêtes publiques
- ❖ Vu le Code des relations entre le public et l'administration
- ❖ Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Pau désignant monsieur FERLANDO, Joseph en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la zone Eurolacq de la commune de Labastide-Monréjeau et décision de principe de délégation de service public pour le financement, la construction et la gestion du crématorium
- ❖ Vu la délibération du 18 décembre 2018 portant choix du délégataire et contrat de délégation
- ❖ Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2018 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du Code de l'Environnement et portant avis de l'Agence Régionale de la Santé en date du 03 janvier 2018 ne soumettant la projet à la réalisation d'un étude d'impact
- ❖ Vu l'ensemble des pièces constituant le dossier soumis à l'enquête du projet de construction du crématorium
- ❖ Considérant que le délégataire déposé la demande de permis de construire le 19 février 2018
- ❖ Considérant que l'organisation d'une enquête publique est nécessaire pour la construction d'u crématorium



### 2.1.3 - AVIS D'ENQUÊTE - RÈGLEMENT

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Pau, par arrêté E180000143/64 du 20 mars 2018 a désigné :

Monsieur Joseph FERLANDO, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus

L'arrêté relatif à la création d'un crématorium sur le territoire de la commune de LABASTIDE-MONREJEAU en date du 29 mars 2018 a été signé par Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

### 2.1.4 - DURÉE DE L'ENQUÊTE.

L'enquête publique est d'une durée de 15 jours entiers et consécutifs du mardi 17 avril 2018 au jeudi 03 mai 2018 inclus.

### 2.1.5 - LIEUX ET MODALITÉS DE RÉCEPTION DU PUBLIC

Les registres d'enquête, le dossier technique, notices techniques et administratives ont été cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur le mercredi 11 avril 2018 au sein de la Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Les registres d'enquête ont été ouverts par le commissaire enquêteur au premier jour de l'enquête publique et déposé l'un à la Communauté de communes de Lacq-Orthez et le second à la Mairie de LABASTIDE-MONREJEAU

Toutes les pièces nécessaires à la compréhension du projet ont été mises à la disposition du public, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Communauté de communes de Lacq-Orthez et de la mairie de LABASTIDE-MONREJEAU.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition des personnes à la mairie de LABASTIDE MONREJEAU pour les renseigner utilement et recevoir leurs observations verbales, écrites ou par courrier à l'adresse de la mairie de LABASTIDE-MONREJEAU durant les permanences suivantes :

Mardi 17 avril 2018 de 16heures00 à 19heures00 (ouverture de l'enquête)

Vendredi 27 avril 2018 de de 09h00 à 12h00

Jeudi 03 mai 2018 de 16h00 à 19h00 (clôture de l'enquête)

Pour la mairie de LABASTIDE MONREJEAU.

Le mardi et jeudi de 17heures00 à 19heures00

Le vendredi de 10heures00 à 12heures00

Pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Enquête publique : Création d'un Crématorium présentée par la Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ sur la commune de Labastide-Monréjeau arrêté en date du 29 mars 2018-/- TA n° E18000043/64 du 20 mars 2018

Commissaire Enquêteur : Joseph FERLANDO



En outre les observations pourront être adressées par courriel sur le site de la Communauté de communes de Lacq-Orthez à l'adresse suivante :

<http://www.cc-lacqorthez.fr>

Jusqu'à 18 heures le 03 mai 2018 de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête.

## **2.1.6 - MESURES DE PUBLICITÉ**

### **2.1.6.1 - Affichage**

L'avis au public a été affiché aux panneaux d'affichage prévus à cet effet

A la Communauté de communes de Lacq-Orthez

De la mairie de LABASTIDE-MONREJEAU

L'accomplissement de cet affichage a été certifié par Monsieur Président de Communauté de communes de Lacq-Orthez et Monsieur le maire de la commune de Labastide-Monréjeau

Un avis d'enquête a été affiché aux abords de la zone d'implantation du projet de crématorium sur la zone Eurolacq2 commune de LABASTIDE MONREJEAU

### **2.1.6.2 - Insertion dans la presse**

Un avis d'enquête a été publié dans les journaux suivants :

-Le Sud-Ouest le 03 avril 2018 pour le 1<sup>er</sup> avis et le 17 avril 2018 pour le second avis

-L'Éclair des Pyrénées le 03 avril 2018 pour le 1<sup>er</sup> avis et le 17 avril 2018 pour le second avis

-La République des Pyrénées le 03 avril 2018 pour le premier avis et le 17 avril 2018 pour le second avis

En outre, le dossier a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes de Lacq-Orthez :

<http://www.cc-lacqorthez.fr>

Deux tablettes électroniques ont été mises à la disposition du public, l'une à la Communauté de Communes de Lacq Orthez et la seconde à la mairie de Labastide-Monréjeau

## **2.2. - RELATION DES ÉVÈNEMENTS QUI SE SONT DÉROULÉS**

### **2.2.1 - AVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

⇒ Le 26 mars 2018, de 15h00 à 17h00, une réunion s'est tenue dans les locaux de la Communauté de communes de Lacq-Orthez en présence de :

Enquête publique : Création d'un Crématorium présentée par la Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ sur la commune de Labastide-Monréjeau arrêté en date du 29 mars 2018-/- TA n° E18000043/64 du 20 mars 2018

Commissaire Enquêteur : Joseph FERLANDO



- ± Madame Julie LAUSSAT responsable des marchés publics à la CC de Lacq-Orthez
- ± Madame Aurélie BASSALER responsable communication à la CC Lacq-Orthez
- ± Madame Hélène ETCHEGOYEN de la CC Lacq-Orthez
- ± Monsieur René VALTON responsable de projet à la CC Lacq-Orthez
- ± Madame Muriel EBERARD Présidente de la Société EBERARD
- ± Monsieur Robert LASSALLE
- ± Monsieur Yann CEGLARSKI architecte

Au cours de cette réunion il a été traité du projet, de l'ensemble du dossier mis en enquête publique, de la durée de l'enquête et des lieux et jours de permanence, de l'information du public sur trois journaux locaux, de l'affichage et de la mise en ligne du dossier sur un site internet

⇒ Le 04 avril 2018, de 15h00 à 16h00, dans les locaux de la Communauté de communes de Lacq-Orthez en présence de Monsieur René VALTON chef de projet. Au cours de celle-ci il a été traité de la composition du dossier, de l'arrêté d'enquête et de la date d'une visite des lieux avec la présence des concessionnaires et concepteurs du projet de création d'un crématorium

⇒ Le 05 avril 2018, de 16h00 à 17h00 nous avons pris contact avec Monsieur le Maire de la commune de LABASTIDE-MONREJEAU. Notre entretien a porté sur le projet de création du crématorium, sur les permanences, sur l'affichage et sur les modalités de réception du public.

⇒ Le 11 avril 2018, une réunion s'est tenue dans les locaux de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez en présence de :

- ⇒ Madame Julie LAUSSAT responsable des marchés publics à la CC de Lacq-Orthez
- ⇒ Monsieur René VALTON responsable de projet à la CC Lacq-Orthez
- ⇒ Madame Muriel EBERARD Présidente de la Société EBERARD
- ⇒ Monsieur Robert LASSALLE
- ⇒ Monsieur Didier PEDEHONTA

Une visite des lieux a clôturé cette réunion

### 2.2.2 - DURANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aucun écrit n'a été reçu et aucune observation n'a été portée sur les registres d'enquête déposés en mairie de Labastide-Monréjeau où au sein de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez. Le site de la Communauté de communes de Lacq-Orthez n'a fait l'objet d'aucune observation



### **2.2.3. - APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le 03 mai 2018 à 19h00, conformément à l'article 7 de l'arrêté en date du 29 mars 2018 les registres d'enquête ont été clôturés par Monsieur CASSIAU-HAURIE Président de la Communauté de communes de Lacq Orthez

Le 07 mai 2018, le rapport, les avis et conclusions sur le projet de création d'un crématorium et d'un site cinéraire sont remis à Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE Président de la Communauté de communes de Lacq-Orthez

Un ensemble rapport conclusions et avis a été remis à Monsieur le Président du Tribunal administratif à Pau.

## **3- EXAMEN DU DOSSIER**

### **3.1. - COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier du projet de création d'un crématorium ordonné par la communauté de communes de Lacq-Orthez sur la Zone Eurolacq2 situé sur la commune de Labastide-Monréjeau soumis à l'enquête publique se compose d'un ensemble de pièces au format 21 x 29.

- ❖ Un résumé non technique du projet de création du crématorium
- ❖ L'arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R123-3 du Code de l'Environnement
- ❖ Les textes régissant l'enquête publique
- ❖ L'indication de la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure administrative et autorisations nécessaires pour la réaliser un crématorium
- ❖ Délibération de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez
- ❖ Le Rapport de l'ADEME sur les caractérisations des émissions atmosphériques d'un échantillon représentatif du parc français des crématoriums en vue d'une évaluation globale du risqué sanitaire. Mars 2006
- ❖ Le rapport de présentation

### **3.2. - CONTEXTE DE L'ÉTUDE**

#### **3.2.1 - Règlements**

Pour répondre à une demande croissante de crémation la communauté de communes de Lacq-Orthez, en application de l'article L2223-40 du Code des Collectivités territoriales a décidé le 12 décembre 2016, la création d'un crématorium et d'un site cinéraire, en délégation de service public.

Cette délégation a été passée par convention de type concession avec la Compagnie

Enquête publique : Création d'un Crématorium présentée par la Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ sur la commune de Labastide-Monréjeau arrêté en date du 29 mars 2018-/- TA n° E18000043/64 du 20 mars 2018

Commissaire Enquêteur : Joseph FERLANDO



Funéraire du Béarn en date du 28 décembre 2017. Un permis de construire a été déposé le 20 février 2018.

Le projet de création d'un crématorium sur le site Eurolacq2 territoire de la commune de Labastide-Monréjeau répond à :

- ✚ Une progression constante du nombre de crémations qui se traduit une évolution des mentalités et des pratiques funéraires
- ✚ Un service de proximité absent du territoire. En effet, aujourd'hui seuls deux crématoriums sont présents sur le département des Pyrénées Atlantiques : il s'agit de ceux de Pau et de Bayonne qui génèrent des problèmes de disponibilité et d'attente.

Ainsi un établissement de proximité offrant des services de qualité, de disponibilité permet à la population une meilleure gestion des rites funéraires et de répondre à une attente de la population pour des équipements de qualité.

### 3.2.2 - Localisation du projet

#### 3.2.2.1 - La commune de Labastide-Monréjeau



La commune de Labastide-Monréjeau est un village situé dans le département des Pyrénées Atlantiques dans la région Nouvelle Aquitaine. La commune s'étend sur 8,2km<sup>2</sup> et compte 592 habitants au recensement de 2015. Elle est entourée des communes, de Labastide-Cézéracq, Cescau et Denguin. La commune de Labastide-Monréjeau fait partie de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez



### 3.2.2.2 - Choix du site d'implantation



Position du projet sur la zone EUROLACQ2

Le projet se situe sur la zone industrielle Eurolacq 2 d'une superficie de 19,17 hectares sur la partie Ouest de la commune de Labastide-Monréjeau au lieudit 'Touya' sur la parcelle Section ZI 58 d'une superficie de 5189m<sup>2</sup>



Parcelle ZI58 lieu de construction du crématorium dans son environnement

En implantant le crématorium sur cette zone industrielle, celui-ci présente toutes

Enquête publique : Création d'un Crématorium présentée par la Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ sur la commune de Labastide-Monréjeau arrêté en date du 29 mars 2018/- TA n° E18000043/64 du 20 mars 2018  
Commissaire Enquêteur : Joseph FERLANDO



caractéristiques pour accueillir un crématorium :

- ⊕ Localisé à proximité d'un centre urbain.
- ⊕ Accessible tant par les transports urbains que par la route
- ⊕ Situé près d'un axe routier donnant accès directement à l'autoroute A63 via la sortie d'Artix ce qui permet de ne pas impacter le trafic local lors des cérémonies
- ⊕ Sur un terrain constructible viabilisé doté de l'ensemble des réseaux

La zone d'influence de ce dernier portera sur :

- ⊕ 154 communes inscrites dans un rayon de 22 kilomètres pour une population de 95 043 habitants
- ⊕ Quatre communautés de communes en périphérie de la zone centrale.

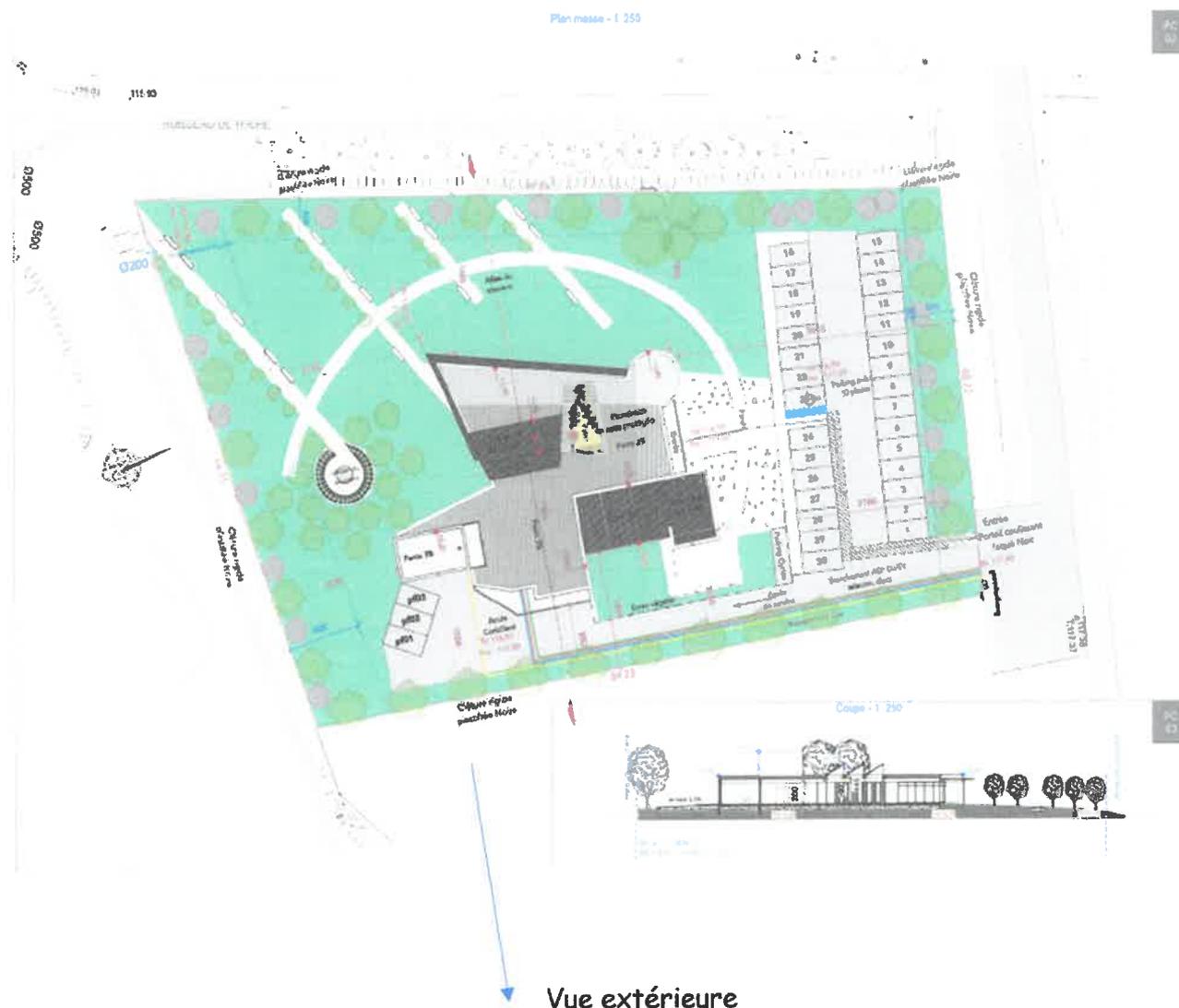


En résumé la zone d'influence totale du crématorium couvrira une zone captive de 150 569 habitants pour 243 communes



### 3.2.3 - Caractéristiques techniques du projet

Le crématorium sera construit sur un terrain de 5 189m<sup>2</sup> situé sur la zone industrielle Eurolacq 2 sur la commune de Labastide-Monréjeau mis à la disposition par la Communauté de communes de Lacq-Orthez



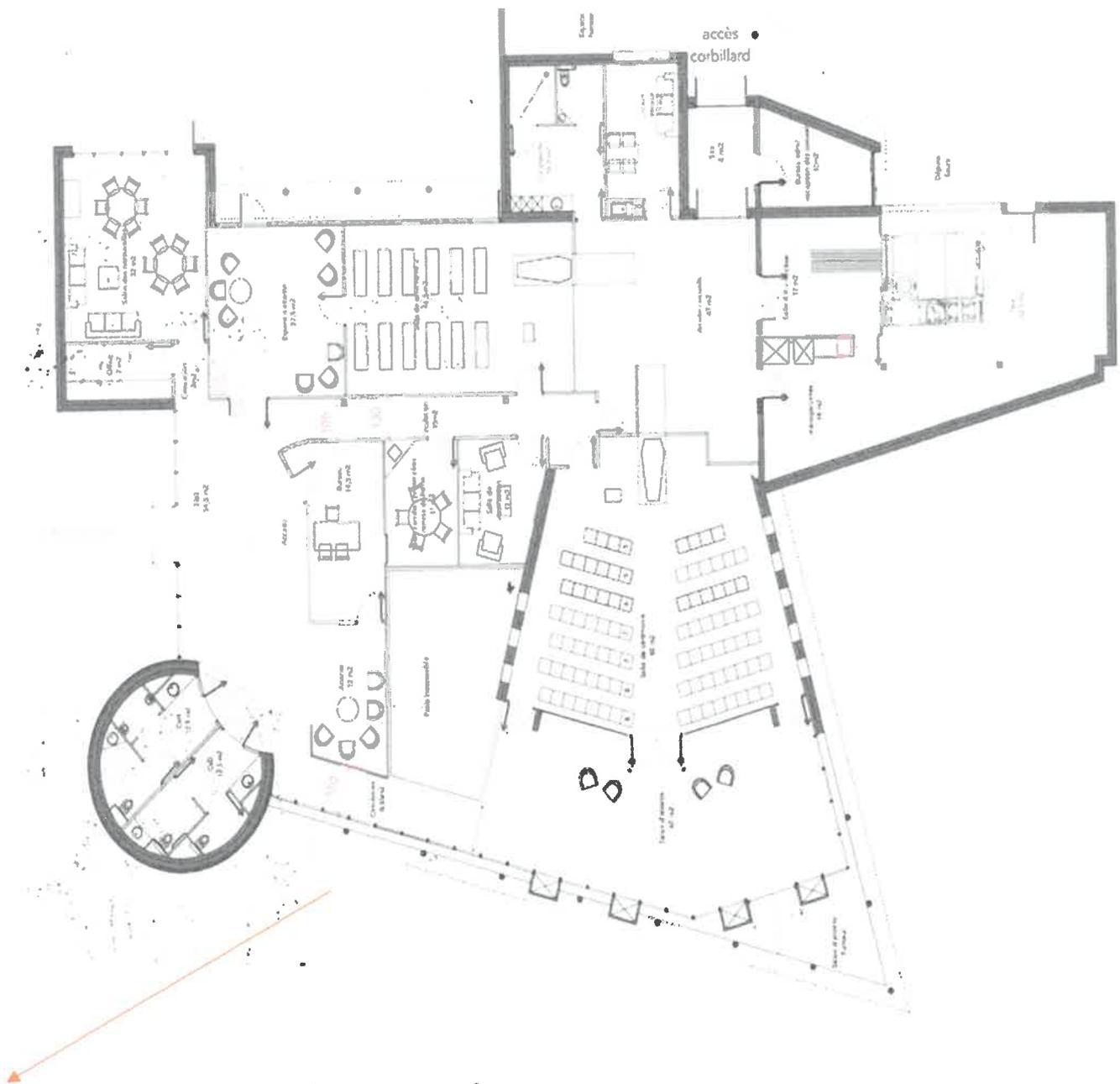
Le projet est implanté sur un terrain de 5 189m<sup>2</sup>. Il ne présente pas de dénivelé. Il est implanté en retrait de 31m par rapport à la rue pour implanter le lieu de stationnement d'une contenance de 30 places. L'accès se fera par la rue et par un bateau. Les espaces en pleine terre seront d'une superficie de 2 900m soit 56% de la parcelle. La totalité de la parcelle sera clôturée en grillage plastifié rigide noire. L'accès se fera par un portail coulissant de couleur noire.

Enquête publique : Création d'un Crématorium présentée par la Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ sur la commune de Labastide-Monréjeau arrêté en date du 29 mars 2018/- TA n° E18000043/64 du 20 mars 2018  
Commissaire Enquêteur : Joseph FERLANDO



## Le projet comprendra

- + Des équipements techniques comprenant un four de crémation,
- + Des équipements administratifs s'articulant en bureaux, vestiaires, sanitaires, une salle de conservation des urnes, un espace de stationnement,
- + Des équipements destinés aux familles, un hall d'entrée, une salle de cérémonie équipée d'un mobilier complet modulable pour accueillir des cérémonies de 30 à 100 personnes assises, un salon de remise des urnes, une salle de convivialité, de capacité différente dotée d'un coin cuisine



Vue des installations intérieures du crématorium

Enquête publique : Création d'un Crématorium présentée par la Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ sur la commune de Labastide-Monréjeau arrêté en date du 29 mars 2018-/- TA n° E18000043/64 du 20 mars 2018  
Commissaire Enquêteur : Joseph FERLANDO



L'ensemble des locaux sera conçu de manière à faciliter au maximum les flux, notamment ceux relatifs aux cercueils depuis le déchargement du corbillard jusqu'à la salle de cérémonie et ou/jusqu'au système d'introduction dans l'appareil de crémation

Ce projet d'une superficie de 581m<sup>2</sup> de surface utile présente une cohérence avec la destination du bâtiment et du futur lieu de recueillement.

- ✚ Des patios bien implantés permettant des moments de recueillement pour les familles
- ✚ Un végétal très présent dans les aménagements extérieurs avec une toiture végétalisée
- ✚ Des ouvrages de faibles hauteurs permettant de se fondre dans les horizons limitant l'impact sur l'environnement local

Le bâtiment du crématorium répond aux différentes réglementations : thermiques, sismiques, accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), sécurité incendie

- ✚ Les fondations sont constituées de semelles filantes à -80cm du sol existant
- ✚ Le dallage est d'une épaisseur de 12cm posé sur une couche d'isolant en polyuréthane expansé de 8vm posé sur un lit de sable et un hérisson de 50cm
- ✚ Les murs sont maçonnés avec des agglos traditionnels.
- ✚ La charpente est en lamellé collé avec une pente de 3%
- ✚ La couverture est constituée de bac acier, d'isolant en laine de roche et d'une étanchéité multicouche
- ✚ Les parements de façade sont constitués de bardages en stratifié compact de métal déployé pour la zone du four et d'enduit gratté fin
- ✚ Le revêtement de sol est en carrelage à l'exception des salles de cérémonies qui sont en revêtement PVC
- ✚ L'acoustique des salles de cérémonies est traitée par des panneaux de parements perforés

### 3.2.4 - Caractéristiques de l'équipement de crémation

#### 3.2.4.1 Procédé du four pyrolytique « Facutatieve Technologies FTIII »

Le four FTIII proposé utilise la combustion comme support thermique de réduction du cercueil et de son contenu. La réduction induite est supérieure à 99% en moins de 90'. Au terme de la crémation, l'équivalent de 3 à 4 litres de cacijs pulvérisés subsisteront et seront dispersés au jardin du souvenir, soit remis à la famille avec traçabilité obligatoire du parcours et de la destination finale de

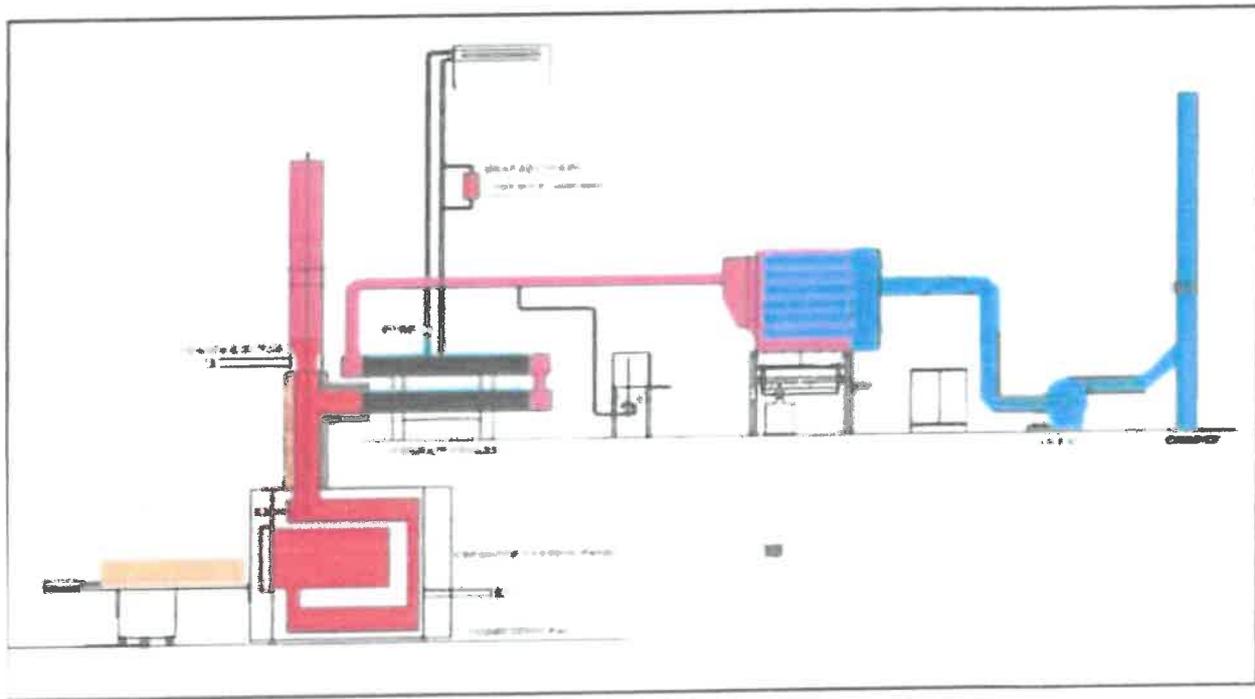




l'urne. Les autres éléments ferreux et non ferreux considérés comme déchets - non remis dans l'urne- suivront un parcours de valorisation. Le principe pyrolitique retenu est d'introduire le cercueil et son contenu dans la chambre principale à une température comprise entre 350 et 900° tout en s'assurant que la température de postcombustion est égale ou supérieure à 850°. Le Four FT III proposé optimise subtilement le mélange air combustible pour permettre un minimum d'imbrulés conduisant à un minimum de polluants atmosphériques carbonés rejetés



### 3.2.4.2 - Synoptique crémation / filtration





### 3.2.5 - Avis de l'Agence régionale de Santé

Dans son courrier du 3 janvier 2018, l'Agence Régionale de santé de la Nouvelle Aquitaine note :

- ⇒ Que l'étude du dossier n'amène pas de remarques particulières sur l'opportunité de la réalisation d'une étude d'impact. Cette demande ne présente pas de contraintes sanitaires spécifiques
- ⇒ Qu'en conséquence ce dossier ne nécessite pas d'étude d'impact au regard des analyses sanitaires

### 3.2.6. - Avis de l'Autorité Environnementale

Une demande d'examen au cas par cas 2017-5750 relative à la construction du crématorium sur la zone EUROLACQ2 sur la commune de Labastide-Monréjeau a été présentée le 5 décembre 2017 au regard de l'article R122-2 de Code de l'Environnement. Il en ressort que cette étude d'impact au cas par cas permet de prendre en compte l'environnement dans le projet et de s'assurer du respect de la réglementation relative aux espèces protégés et aux site Natura 2000.

### 3.2.5 - La délégation de service

La Communauté de communes de Lacq-Orthez, en application de l'article L2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales a décidé le 12 décembre 2016 la création d'un crématorium et d'un site cinéraire en délégation de service.

Cette délégation a été passée par convention de type concession avec la Compagnie Funéraire du Béarn en date du 28 décembre 2017 pour une durée d'exploitation de 25 ans.  
Déléguant : la Communauté de communes de Lacq-Orthez représentée par son Président Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE

Délégataire : la Compagnie Funéraire du Béarn représentée par sa Présidente Madame Muriel EBERARD



### 3.2.6 - Cout du projet

Le montant total général des travaux s'élève à 2 533 800€ TTC ainsi défini :

Construction	1 225 00€
VDR 220 000€	
Installation crémation/filtration	475 00€
Branchements	10 000€
Honoraires	161 500€
Assurances	20 000€
Total hors taxe	2 111 500€
Total général	2 533 800€

### 3.2.7 - Durée des travaux

La phase de travaux et de mise en route est estimée entre 12 et 14 mois

## 4- ANALYSE DES RESULTATS - EXAMEN DES OBSERVATIONS

### 4.1 - CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA SALLE DE RÉUNION DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEU

### 4.2 - SUR LE PLAN QUANTITATIF

L'enquête a donné lieu :

Observations sur le registre d'enquête à Labastide-Monréjeu : Néant

Observations sur le registre d'enquête de la CCLO : Néant

Observations sur le site internet de la CCLO : Néant

Ecrits adressés à la mairie de Labastide-Monréjeu : Néant

Ecrits adressés à la CCLO : Néant

Mails reçus sur le site de la CCLO : Néant



## 5 - COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE PROJET

Le déroulement régulier de l'enquête dans le cadre réglementaire des procédures administratives, l'examen et l'étude du projet, l'analyse des observations résultant de l'enquête publique :

Le projet de création d'un crématorium et d'un site cinéraire par la Communauté de communes de Lacq-Orthez sur la commune déléguée de Labastide-Monréjeau s'inscrit dans un cadre d'une délégation de service public pour la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation. La construction d'un crématorium et d'un site cinéraire répondent à quatre critères :

- ⇒ Une progression constante du nombre de crémation qui s'est traduite par une évolution des mentalités sur les pratiques
- ⇒ Un projet situé dans un bassin de vie important
- ⇒ Un service de proximité offrant des besoins de qualité, sans attente, permettant aux familles endeuillées de participer aux hommages rendus aux défunts tout en favorisant son souvenir.
- ⇒ Près d'un axe routier structurant et des voies de communication permettant de ne pas impacter le trafic routier lors des cérémonies d'obsèques.

D'autre part pour la collectivité, c'est répondre à une attente croissante de la population pour :

- ⇒ Un équipement de qualité
- ⇒ Un équipement de proximité
- ⇒ Des retombés économiques non négligeables (restauration-fleurs-traiteur) et création d'un emploi

De plus, ce projet s'inscrit dans le respect du développement durable par la construction d'un ensemble de bâtiments répondant

- ⇒ Aux nouvelles normes sur le rejet dans l'atmosphère des métaux lourds en conformité avec l'arrêté ministériel du 28 janvier 2010 par la mise en place d'un matériel performant au regard d'un four pyrolytique « Facultative Technologiques FT III » produisant un minimum de polluants carbonés rejetés dans l'atmosphère.
- ⇒ A des matériaux de qualité
- ⇒ A une démarche paysagère définissant les conditions d'intégration du projet avec deux objectifs principaux
  - La mise en valeur du nouvel équipement dans le paysage
  - Favoriser la qualité de l'équipement et de ses abords au plus proche de l'environnement
- ⇒ A une architecture performante et fonctionnelle
- ⇒ Aux préconisations du document d'urbanisme
- ⇒ A une absence d'impact potentiel sur les populations environnantes le projet étant situé dans une zone d'activités connectée à la route départementale D817

100

et à l'échangeur d'Artix sur l'autoroute A64

Fait et clos le 7 mai 2018  
Le Commissaire enquêteur



Le présent rapport, les registres d'enquête, le dossier mis en enquête, et les pièces annexes sont transmis à

Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Président de la Communauté de Communes Lacq-Orthez.

**L'Avis fondé, motivé fait l'objet d'un document séparé intitulé :**  
**« Conclusions Motivées et avis du commissaire enquêteur.**

